## Prévention des risques professionnels chez Calitom

Février 2023

Les métiers que nous exerçons ou que nos prestataires exercent pour notre compte comportent des risques contre lesquels nous devons nous prémunir. Calitom s'engage à procurer des conditions de travail sûres et saines pour l'ensemble de ses activités, il nous appartient à tous d'être vigilants quant au respect, par nous-même et par les autres, des exigences légales et des consignes de sécurité propres à nos professions.

Cet engagement se traduit par la pérennisation d'un système de management de la sécurité selon les exigences de la **norme ISO 45001**, et par la certification des activités de tri et d'enfouissement de déchets selon cette norme.

Dans une démarche d'amélioration continue, nous comptons également sur l'expertise de chacun de vous pour signaler des dangers et proposer des pistes d'amélioration de vos conditions de travail. Ces remontées d'information sont précieuses et elles permettront de réajuster en continu nos plans d'action afin qu'ils soient toujours adaptés à la prévention des risques spécifiques encourus.

Le pôle QHSE ainsi que les réseaux des assistants de prévention et des auditeurs internes qui ont été mis en place depuis plusieurs années maintenant peuvent vous aider à formaliser vos propositions. Ils interviennent régulièrement sur le terrain auprès des agents et des prestataires de Calitom.

C'est donc par cette démarche partagée et co-construite que nous pourrons progresser collectivement pour éviter tout accident ou maladie professionnelle. Vous trouverez ci-dessous les principales actions engagées par le syndicat en matière de santé-sécurité au travail et je vous remercie d'en prendre connaissance.

Comptant sur l'implication de tous.

Michael LAVILLE Président de Calitom



- Développement d'une **démarche bien-être au travail** et définition d'un plan d'une quarantaine d'actions,
- Amélioration de la protection des agents de collecte face au risque de chute par la mise en place de casques,
- Amélioration de la prévention du **risque de chute**, notamment en déchèteries (barres intermédiaires, murets et systèmes basculants),
- Formation de l'ensemble des agents de déchèteries pour réduire et prendre en charge le **risque de conflit avec les usagers**.



- Analyser le travail et accompagner l'ensemble des métiers de Calitom par un ergonome pour prévenir les **risques liés aux TMS** (2023-2026),
- Réduire le nombre de **travailleur isolé** au minimum et équiper les agents seuls de systèmes d'alerte (2023-2024),
- Améliorer les conditions de travail des agents du centre de tri par des **travaux de modernisation** (2023 puis 2025),
- Développer les systèmes de **prévention du risque de chute en déchèteries** sur l'ensemble du réseau,
- Continuer à déployer et améliorer le plan d'actions de la **démarche bien-être au travail** et accentuer la concertation des travailleurs,
- Continuer à améliorer la **communication** QHSE auprès des agents et des parties intéressées.